



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION N°DEL2022-094

Compte administratif 2021 budget lotissements (Finances)

7.12

Rapporteur : Aissa HIRTI

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	7
Votants	36

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Caroline Vabre.

Étaient Présents

Caroline VABRE, Aissa HIRTI, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Josette PHILIPPE, Jacques ALIM, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Cherif DERBALI, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER, Christine PICARD, Arnaud DAUTREY, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Nelson FONSECA, Yucel KISA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Étaient excusés

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON,

Était absente non excusée

Lucie BROTON

Pouvoirs

Fouzia KAMAL donne procuration à Josette PHILIPPE, Mariam CISSE donne procuration à Sébastien LEROUX, Talal ABDELKADER donne procuration à Christine PICARD, Amber NIAZ donne procuration à Silvia COUSIN, Huguette POISSON donne procuration à Caroline VABRE, Nicola CARNEVALE donne procuration à Jacques ALIM, Laurent FONTAINE donne procuration à Valentino GAMBUTO

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Yucel KISA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, L.2121-14 et L.2121-31, D 2342-11 et D 2342-12, D2343-5 ;

Vu les délibérations des conseils municipaux du 17 décembre 2020 et du 29 juin 2021 adoptant respectivement le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire de l'exercice 2021.

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget Lotissements, présenté par Monsieur le Maire dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE L'EXERCICE	468 825,09 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	12 652,09 €
RESULTAT DE L'EXERCICE (A)	+ 456 173,00 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (B)	+ 2 554 005,79 €
RESULTAT DE CLOTURE (A + B)	+ 3 010 178,79 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES DE L'EXERCICE	0,00 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	12 652,09 €
RESULTAT DE L'EXERCICE (A)	- 12 652,09 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (B)	- 2 078 839,01 €
RESULTAT DE CLOTURE (A + B)	- 2 091 491,10 €
RESULTAT TOTAL DE CLOTURE	+ 918 687,69 €

Considérant que le Compte Administratif du Budget Lotissements est conforme au Compte de Gestion tenu par Monsieur le Comptable Public Assignataire de Dreux Agglomération ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins une abstention de la Commission Modernisation et Restructuration des Services, Finances, Ressources Humaines, Administration Générale et Commande Publique

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Aissa HIRTI,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, moins 8 abstentions

- Adopte le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget Lotissements.

Mairie de Dreux

2 rue de Châteaudun – BP 80 129 – 28 103 Dreux cedex – Tél. 02 37 38 84 12

Accusé de réception en préfecture
0284212801344-20220629-DEL2022-094-BF
Date de télétransmission : 04/07/2022
Date de réception préfecture : 04/07/2022

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et affichage le 30 juin 2022



**Le Maire,
Conseiller régional,**

P.F. Billet
Pierre-Frédéric BILLET

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20220629-DEL2022-094-BF
Date de télétransmission : 04/07/2022
Date de réception préfecture : 04/07/2022